



Secteur de la Protection Sociale Collective

Numéro 165-2022

Réf. : FS/EG

Paris, le 07 octobre 2022

PLFSS 2023
DÉCLARATION LIMINAIRE DE FO
DANS LES CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Chères et chers camarades,

Sans attendre la fin du cycle des réunions dans les différentes caisses de sécurité sociale sur le PLFSS 2023 qui se poursuivent dans les jours qui viennent, vous trouverez d'ores et déjà dans cette circulaire la teneur de la déclaration FO qui est effectuée sur le tronc commun de ce projet de loi dans les différentes caisses.

Bien entendu, les déclarations complètes branche par branche vous parviendront une fois l'ensemble des réunions tenues.

Pour ce qui concerne ce PLFSS, FO souligne à nouveau qu'il porte davantage sur la transformation de notre modèle social que sur le financement de la Sécurité sociale, cette partie étant limitée à des mesures liées à l'endettement.

Pour preuve, FO souligne un revirement de situation complet par rapport à la commission des comptes de la sécurité sociale de juin (voir circulaire n°132-2022) et le précédent PLFSS pour 2022 : le déficit de la branche Maladie s'éteindrait progressivement à l'horizon 2026 au lieu de demeurer à un niveau élevé, alors que celui de la branche Vieillesse exploserait. FO voit dans cette présentation une instrumentalisation politique visant à justifier la contre-réforme des retraites. En outre, il est fort probable que le déficit de l'Assurance maladie ne se résorbera pas à ce rythme, notamment parce qu'il ne prévoit qu'un milliard d'euros de dépenses Covid en 2023 (après 11,5 milliards cette année), dont 0€ pour l'indemnisation des arrêts liés à cette maladie, alors même qu'une mesure spécifique les concerne dans ce projet !

De surcroît, et c'est l'un des éléments les plus inquiétants de ce projet : le transfert d'excédents de la branche Famille à la branche Maladie, qui à nouveau met bien en lumière l'étatisation rampante de la Sécurité sociale. Pour FO, la cotisation n'est pas un impôt, elle ouvre et finance des droits ; elle ne peut être affectée à telle ou telle branche au nom d'une « solidarité » interbranches.

Au contraire, pour FO, là où il y doit y avoir un retour de solidarité pour ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, c'est par le rétablissement des cotisations des salariés en lieu et place de la CSG, l'annulation du financement par la TVA donc la suppression des exonérations patronales.



Circulaire confédérale

En conclusion de ce propos liminaire d'appréciation générale, FO tient à souligner le contexte des COG dans lequel sont les caisses nationales, et FO alerte sur la situation de tous les réseaux en extrême tensions.

Alors que se négocient les prochaines COG 2023-2027, les annonces faites dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques sur les frais de gestion à coût constant sur toute cette période ne laisse rien augurer de bon.

Le service public de la Sécurité sociale, l'accès aux droits et aux prestations, ne pourra se faire en l'absence de moyens pour assurer ce service aux assurés sociaux et aux allocataires ainsi qu'aux cotisants.

Amitiés syndicales.

Éric GAUTRON
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général